

Le Tronchet

LE MAGAZINE DE LA VIE MUNICIPALE | Juillet 2022



L'urbanisme et vous
La Route du Rhum au Tronchet
L'école des garçons





1



2

Aperçu des travaux réalisés dans la commune

Situation au 1^{er} juin 2022 :

- 1 : Aménagement du rond point à côté du cimetière
- 2 : Création d'un parking rue de la Prière
- 3 : Panneau de chantier sur les aménagements de sécurisation (photo 1,2 et 4)
- 4 : Ralentisseur route de Bonnemain
- 5 : Halle, future boulangerie et aménagement extérieur derrière la mairie



3



4



5



Chères Tronchetoises, chers Tronchetois,

Depuis avril dernier, les électeurs français ont renouvelé le mandat du président de la République, Monsieur Emmanuel Macron. Je tiens à saluer la forte mobilisation républicaine des Tronchetois.es.

J'adresse mes remerciements aux agents, aux élus, aux bénévoles qui ont permis à la démocratie de s'exprimer. La démocratie

s'exprimera également les 12 et 19 juin pour les élections législatives. Les attentes des citoyens sont fortes en ces temps de crise sanitaire (le covid est toujours présent) de guerre en Ukraine, où l'inflation élevée réduit le pouvoir d'achat, le dérèglement climatique avec la sécheresse (économisez l'eau pour la préserver)

Dans ce contexte, nous continuons à aménager notre commune pour la sécurité de tous :

- La création d'un giratoire, d'accès piétons, d'un parking, de la sécurisation de l'entrée communale rue de la Prière sont en cours,
- La mise en place d'un ralentisseur rue de la Croix Saint-Benoît se termine également,
- La stèle de l'Abbé Caperan a été déplacée et repositionnée à proximité de l'église.

De même, l'aménagement : Halle, parking, auditorium paysager, accès vers l'école sont réceptionnés.

Il reste les travaux de la boulangerie qui prennent plus de temps que prévu.

Quant aux projets à venir, je vais en citer quelques-uns : les travaux d'entretien sur le presbytère et l'Abbaye Notre Dame du Tronchet.

Un terrain multisport est envisagé pour la fin de l'année. Il est également envisagé d'améliorer la défense incendie sur un des derniers secteurs de la commune, non pourvu.

Nous nous efforçons de trouver les moyens administratifs et techniques pour acquérir les terrains des Crouées pour renaturer cet espace en amont de la ressource en eau.

Vous trouverez dans ce bulletin le point sur les manifestations du premier semestre dont le concert du 27 mars avec l'ensemble à vent des bords de Rance et le Choeur de la Baie en faveur des réfugiés Ukrainiens et le retour sur l'exposition itinérante du trophée de la Route du Rhum et l'animation du Théâtre de Pan avec l'implication des associations.

Je me réjouis de vous retrouver prochainement pour le pique-nique communal le 3 juillet, ainsi que pour l'exposition sur la forêt du 18 juillet au 17 octobre (exposition prêtée par la Médiathèque Départementale d'Ille et Vilaine).

Je sais combien ces moments de convivialité et de partage sont attendus par toutes et tous.

Je remercie les équipes des agents communaux qui assurent le travail administratif et technique au service des habitants.

Je vous souhaite un bel été, le plus doux possible pour tout le monde.

Pascal Briand,
Maire du Tronchet

Sommaire

VIE COMMUNALE

- Aperçu des travaux
- Édito du Maire
- Les Bibliothèques du Mesnil
- Fête des voisins de Villegate
- Concert
- École
- État civil
- Route du Rhum
- Sur vos agendas
- Personnel communal
- Horaires mairie

INFOS COMMUNALES

- Recherche boulanger
- Travaux en zone humide
- Intramuros
- Principales décisions du conseil
- L'urbanisme et vous

INTERCOMMUNALITÉ

- Forêt du Mesnil
- Pompiers volontaires
- Jardins au naturel
- Actualités SBCDol

VIE SOCIALE

- Fête des mères
- APA
- Émeraude Habitation
- Aide aux travaux
- Mes droits sociaux
- Conseillère numérique
- Analyse des besoins sociaux

VIE ASSOCIATIVE

- APE
- UNC
- Marche détente et découverte
- Les Gros Mollets
- Gym détente

MÉMOIRES DU PASSÉ...

- L'école des garçons
- Le patrimoine de Le Tronchet

Directeur de la publication : Pascal Briand
 Rédaction et coordination : la municipalité
 Crédits photos : Mairie du Tronchet
 Création, mise en page et impression :
 Imprimerie ATIMCO - Combourg
 Dépôt légal : JUILLET 2022
 Contact : Mairie du Tronchet
 Tél. 02 99 58 95 39
 Le Baillage - 35540 Le Tronchet

Bibliothèque



Bienvenue au réseau des 3 bibliothèques de Plerguer, Miniac-Morvan et Le Tronchet, dénommé « *Les Bibliothèques du Mesnil* »

Pour vous lecteurs, trois fois plus de choix, grâce à nos 17 000 documents réunis.

L'inscription est gratuite et vous permet d'emprunter et de rapporter vos livres dans l'une ou l'autre des bibliothèques.

Sur une durée d'un mois vous pouvez emprunter :

- jusqu'à 8 livres ou revues,
- 1 jeu de société par famille (à rapporter dans la bibliothèque d'emprunt),
- 2 DVD,
- 1 CD de musique.

Vous pouvez également effectuer jusqu'à 3 réservations sur votre compte et prolonger votre prêt s'il n'est pas réservé.

Et aussi, grâce à votre inscription vous pourrez accéder aux offres numériques de la Médiathèque Départementale.

INFORMATIONS

Retrouvez nos horaires et renseignements sur notre site :

lesbibliothequesdumesnil.bibenligne.fr

	MINIAC MORVAN	LE TRONCHET	PLERGUER
LUNDI	-	9 h 00 - 12 h 00 14 h 00 - 16 h 45	15 h 30 - 18 h 00
MARDI	14 h 00 - 18 h 00	14 h 00 - 16 h 45	-
MERCREDI	10 h 00 - 12 h 00 14 h 00 - 18 h 00	9 h 00 - 12 h 00 14 h 00 - 16 h 45	10 h 00 - 12 h 00 14 h 00 - 18 h 00
JEUDI	-	-	-
VENDREDI	10 h 00 - 12 h 00	9 h 00 - 12 h 00 14 h 00 - 16 h 45	15 h 30 - 18 h 00
SAMEDI	10 h 00 - 12 h 00	9 h 00 - 11 h 45	10 h 00 - 12 h 00

Fête des voisins de Villegate





Concert

Le dimanche 27 mars a eu lieu dans la salle des fêtes un concert avec la participation de l'Ensemble à Vents des Bords de Rance et la chorale du Chœur de la Baie de Pontorson, pour un récital très varié et très apprécié du public. La participation financière des spectateurs a permis de réunir 400 euros qui ont été transmis à la Croix Rouge pour aider les déplacés ukrainiens.

ÉTAT CIVIL

Bienvenue à :

- Eden
- Jules
- Marius
- Salomé

Peine et Tristesse :

8 personnes nous ont quittés.

Vous vous mariez :

Une démarche en ligne vous propose d'informer les administrations (assurance maladie, allocations familiales, bureau du service national) de votre changement de nom d'usage.

Le service est gratuit.
www.service-public.fr
 ou www.mon.service-public.fr

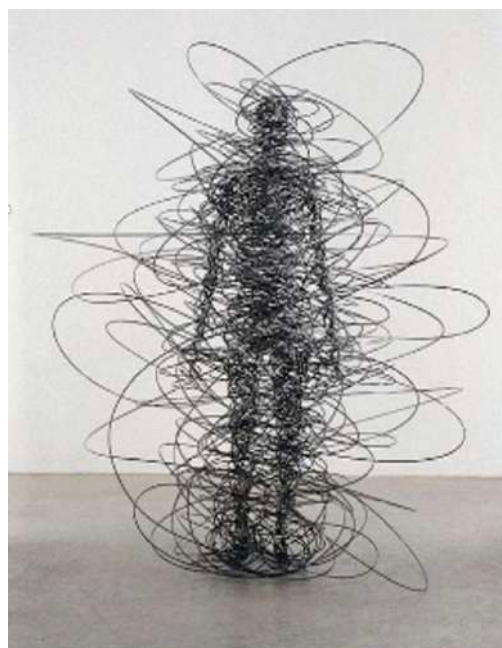
École

Exposition sur les arbres

Début juillet, les productions sur les arbres réalisées par les élèves de l'école « Albert Aubry » seront exposées à la bibliothèque.

N'hésitez pas à venir saluer le travail des enfants.

ARBRES
 comme
 Antony GORMLEY





Route du Rhum

Le trophée de la course à la voile « La Route du rhum » entre Saint Malo et la Guadeloupe a été exposé en mairie du 9 au 29 mai.

Cet événement a été l'occasion de différentes manifestations le samedi 14 mai au sein de la commune :

- Un concours de dessins sur le thème de la course pour les enfants de l'école
- Un spectacle humoristique et d'escrime « Le Plan Vigie Corsaire » dans le cloître de l'abbaye après une déambulation entre la mairie et l'abbaye très appréciée des enfants. Les jeux de mots et les passes d'arme ont ravi petits et grands.
- Un apéritif créole proposé par le Comité des Fêtes
- Des repas créoles à emporter proposés par l'Association des Parents d'élèves

Le mardi 24 mai, Baptiste HULIN skipper du bateau Saint Malo/Rennes est venu témoigner de son expérience et donner toutes les réponses aux nombreuses questions de la cinquantaine d'enfants de l'école curieux de connaître tous les aspects de cette grande aventure.

Ils sont repartis très heureux avec un poster dédicacé et un livret d'explications et de jeux autour du thème de la Route du Rhum.



Romain et Laurent du service technique de la mairie ont réalisé un massif fleuri en centre bourg pour participer au concours proposé par Saint Malo Agglomération aux 18 communes.

La forme et les couleurs de ce massif reprennent le dessin symbole de la course, agrémenté par la bannière de la course.



A l'occasion du passage du trophée de la Route du Rhum dans notre commune, l'Association des Parents d'Elèves a proposé un concours de dessins aux enfants.

Un dessin gagnant par classe a été désigné par Monsieur le Maire et ses adjoints.

La carte est celui de Céleste en CM1

Le bateau avec les vagues celui de Noé en Grande Section

Le bateau avec les requins celui de Maely en CE2.

Les dessinateurs en herbe se sont vus remettre des cadeaux par l'association.



Sur vos agendas

La mairie vous invite à noter les événements suivants sur votre agenda :



Juillet

- 2 Juillet :** Feu d'artifice à partir de 23 h – depuis le golf du Tronchet pour son 35^e anniversaire
- 3 Juillet :** Pique-nique communal dans le cloître de l'abbaye, apéritif offert par la municipalité
- 9 Juillet :** Rencontre du Conseil Municipal avec les habitants de La Villejoie
- 16 Juillet :** Rencontre du Conseil Municipal avec les habitants de Villegate
- 18 Juillet au 17 Octobre :** Exposition sur la forêt en mairie

Octobre

Soirée jeux/pizzas organisée par l'APE (date à confirmer)

Novembre

- 6 Novembre :** Départ de la course de la Route du Rhum à Saint Malo
- 11 Novembre :** Commémoration de l'armistice 14-18 au monument aux morts
- 27 Novembre :** Repas du CCAS pour les anciens dans la salle des fêtes

Décembre

16 Décembre : Veillée de Noël à l'école organisée par l'APE



Personnel communal

Des départs et des arrivées

Nous souhaitons la bienvenue à Sophie Dudoret qui a remplacé Elise De Jésus suite à sa mutation à La Fresnais. Elle assure la gestion de l'agence postale communale, le point lecture et l'accueil de la mairie.

Nous tenons à remercier Elise De Jésus, qui avait été recrutée le 16 décembre 2019, pour avoir assuré la création du point lecture.

Romain Bertoux, adjoint technique, a pris une nouvelle fonction à Miniac-Morvan. Nous tenons à le remercier pour sa disponibilité depuis le 1^{er} février 2019.

Un recrutement est en cours pour lui succéder.

Mairie : 02 99 58 95 39 mairie@letronchet.eu	Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 15 et de 13 h 30 à 17 h 15	Samedi de 9 h à 12 h
Bibliothèque : 02 99 58 95 39 bibliothequedutronchet@gmail.com www.letronchet.bibenligne.fr	Lundi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 45 Mardi de 14 h à 16 h 45	Samedi de 9 h à 11 h 45
Agence postale communale : 02 99 58 14 17		
Gendarmerie Châteauneuf-d'Ille-et-Vilaine : 02 99 58 40 05	Lundi, mercredi et samedi de 14 h à 18 h Vendredi de 8 h à 10 h et de 14 h à 18 h	



IntraMuros



La mairie du Tronchet utilise l'application mobile INTRAMUROS pour vous informer.

Téléchargez-la pour découvrir les alertes, les évènements, les actualités, les lieux à visiter et les services de votre commune et des alentours !

Travaux en zone humide

Attention, le remblaiement en zone humide est soumis à minima à un dossier « loi sur l'eau » auprès de la DDTM35. Il faut alors prendre contact avec le service de la « Police de l'eau ».

Également, attention au curage d'un fossé qui peut être perçu comme un drainage de zone humide et considéré comme une destruction de zone humide s'il n'est pas conforme aux règles de l'art.

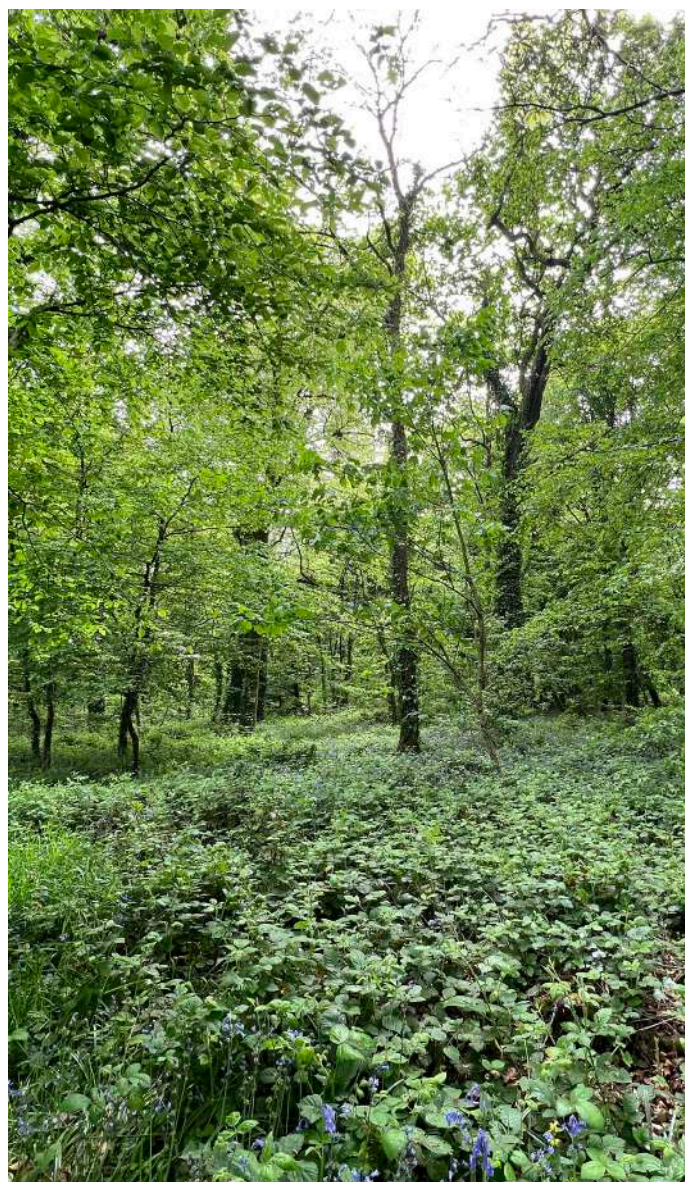
Par ailleurs, tout pétitionnaire doit aussi veiller à vérifier avant tout remblaiement et travaux sur une zone qu'il ne s'agit pas d'une zone humide même si elle n'est pas incluse dans le PLU ou dans l'inventaire du SAGE.

P.S. : Tout travail de remblaiement (hors zone humide) doit néanmoins faire l'objet d'une autorisation préalable délivrée par les services de la DDTM35.

Recherche boulanger

A l'aide de différents supports médiatiques (presse, télévision, annonces) et de contacts auprès d'organismes professionnels, nous poursuivons nos démarches pour trouver un boulanger. Nous avons régulièrement des contacts, des demandes pour le dossier de candidature et, à ce jour, nous avons quelques dossiers en cours mais rien de finalisé.

N'hésitez pas à en parler autour de vous, c'est parfois le « bouche à oreille » le moyen le plus efficace en communication.



Principales décisions du conseil

FINANCES

Le Conseil Municipal a décidé d'approuver :

- l'acquisition des parcelles cadastrées section G n°390 et section G n°391, d'une superficie totale de 27 303 m², appartenant à M. Poidevin Daniel, pour un montant de 9 000 € et la récupération des bois. Cette acquisition permettra de préserver la ressource en eau.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2022

Depuis 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales n'est plus perçue par les communes, mais par l'État. En contrepartie, le taux de Taxe sur le Foncier non bâti (TFPB) 2020 du département (19.90 %) a été transféré aux communes. Par conséquent, le nouveau taux de référence 2021 de TFPB de la commune est de 34.85 % (soit le taux communal de 2020 : 14.95 % + le taux départemental de 2020 : 19.90 %).

TAXES	TAUX 2021 (taux communal 2020 = 14.95 % + taux départemental = 19.90 %)	TAUX 2022 (taux communal 2020 = 14.95 % + taux départemental = 19.90 %)
Taxe foncière sur bâti	34.85 %	34.85 %
Taxe foncière sur non bâti	49.20 %	49.20 %

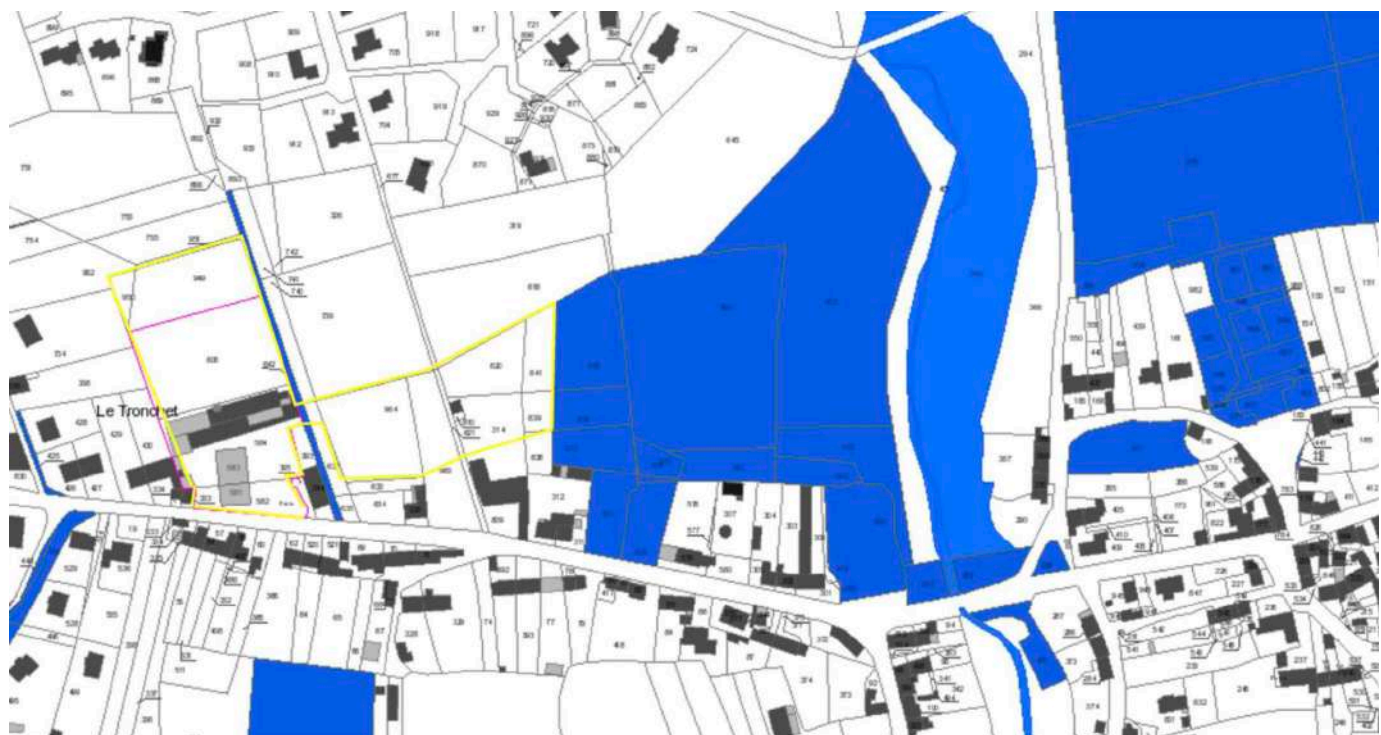
URBANISME

INSTAURATION DU SURSIS A STATUER

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE la prise en considération de la réalisation d'une opération d'aménagement dans le secteur du Baillage (parcelles aujourd'hui cadastrées section B n°s 581, 582, 583, 584, 608, 949 (en UE au PLU) et section B n°s 963, 964, 620, 621, 632, 810, 841 (en NPG au PLU) et section B n°s 314, 838, 839 (en Uc au PLU) figurant sur le plan annexé ;

APPROUVE la création d'un périmètre, conformément au plan joint en annexe, à l'intérieur duquel un sursis à statuer pourra être opposé aux demandes d'autorisations de construire susceptibles de compromettre la réalisation de l'opération ou de la rendre plus onéreuse ;



En jaune : périmètre d'étude envisagé
 En rose : périmètre opérationnel d'action foncière envisagé
 En bleu : propriétés communales

INTERCOMMUNALITÉ

- Approbation de la nomination de Monsieur Jean-Claude Essirard en remplacement de Monsieur Jean-Luc Bourgeois dans le collège « personnes qualifiées » au sein du Conseil d'Administration de l'établissement public « GROUPEMENT DES 2 ABBAYES » dont le siège social est situé 61 Rue de Dinan – 35120 DOL-DE-BRETAGNE.

BIBLIOTHÈQUE – CRÉATION DU RESEAU MINIAC-MORVAN – LE TRONCHET - PLERGUER

Les élus des communes de Miniac-Morvan, Le Tronchet et Plerguer ont décidé de créer et soutenir la mise en réseau des 3 bibliothèques existantes.

Les objectifs du réseau :

- Favoriser l'équité d'accès des documents à tous les habitants, garantir la diversification des collections et permettre la circulation de toutes les ressources documentaires dans tout le réseau,
- Offrir des services complémentaires aux usagers afin d'encourager la fréquentation des bibliothèques,
- Encourager une gestion collaborative par les équipes des bibliothèques (partage des outils communs et des méthodes de travail communes) et favoriser la co-construction de projets sur tout le territoire du réseau.

Le réseau des bibliothèques sera dénommé « Bibliothèques du Mesnil » et sera constitué des 3 bibliothèques dont les communes ont adhéré au réseau en signant la présente convention.

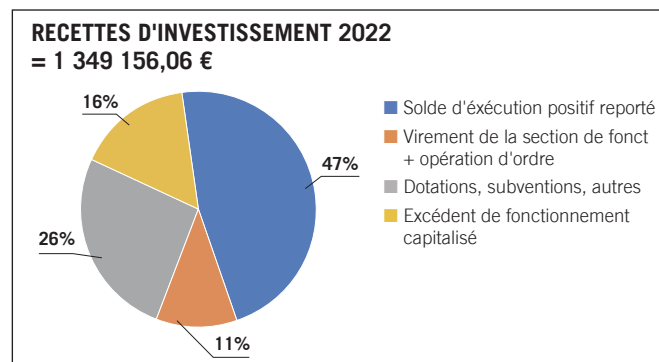
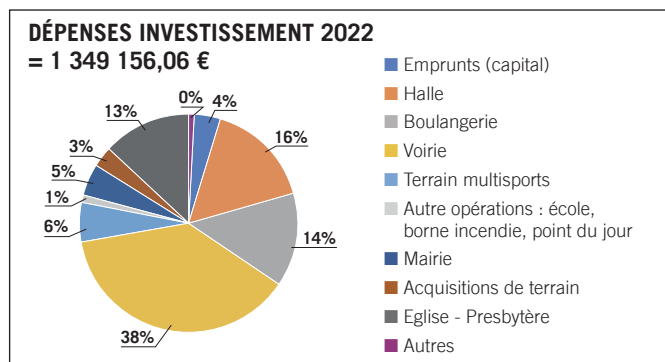
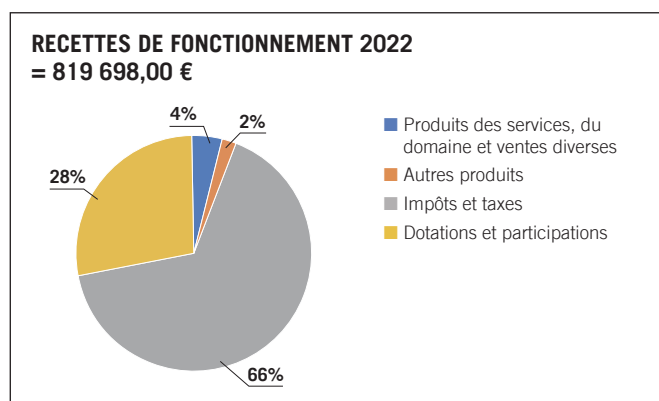
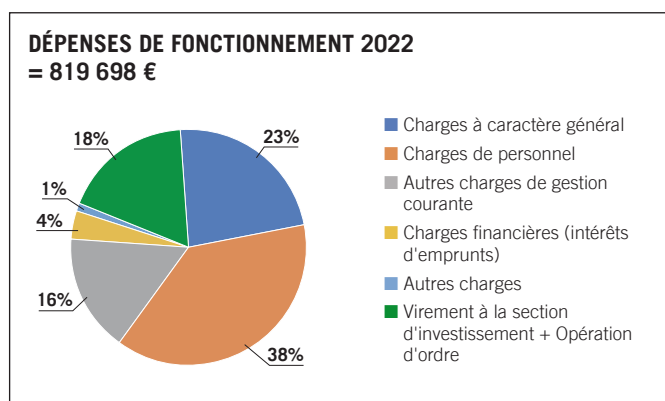
MODIFICATION STATUTAIRE - CHANGEMENT DE DÉNOMINATION ET MISE À JOUR DES COMPÉTENCES DE L'AGGLOMÉRATION

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, refuse la mise à jour des statuts telle qu'elle est énoncée ci-dessus et la nouvelle dénomination de l'agglomération : Grand Saint-Malo.

BUDGET GÉNÉRAL DE LA COMMUNE

COMMUNE	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	983 436,66	649 508,25	1 632 944,91
Recettes	1 199 624,84	788 814,40	1 988 439,24
Résultats n	216 188,18	139 306,15	355 494,33
Résultats de l'exercice n-1		489 731,98	489 731,98
Résultat de clôture à reporter sur n+1	216 188,18	629 038,13	845 226,31

COMMUNE – VOTE DU BUDGET 2022



L'ensemble des décisions du conseil est consultable en mairie

L'urbanisme et vous

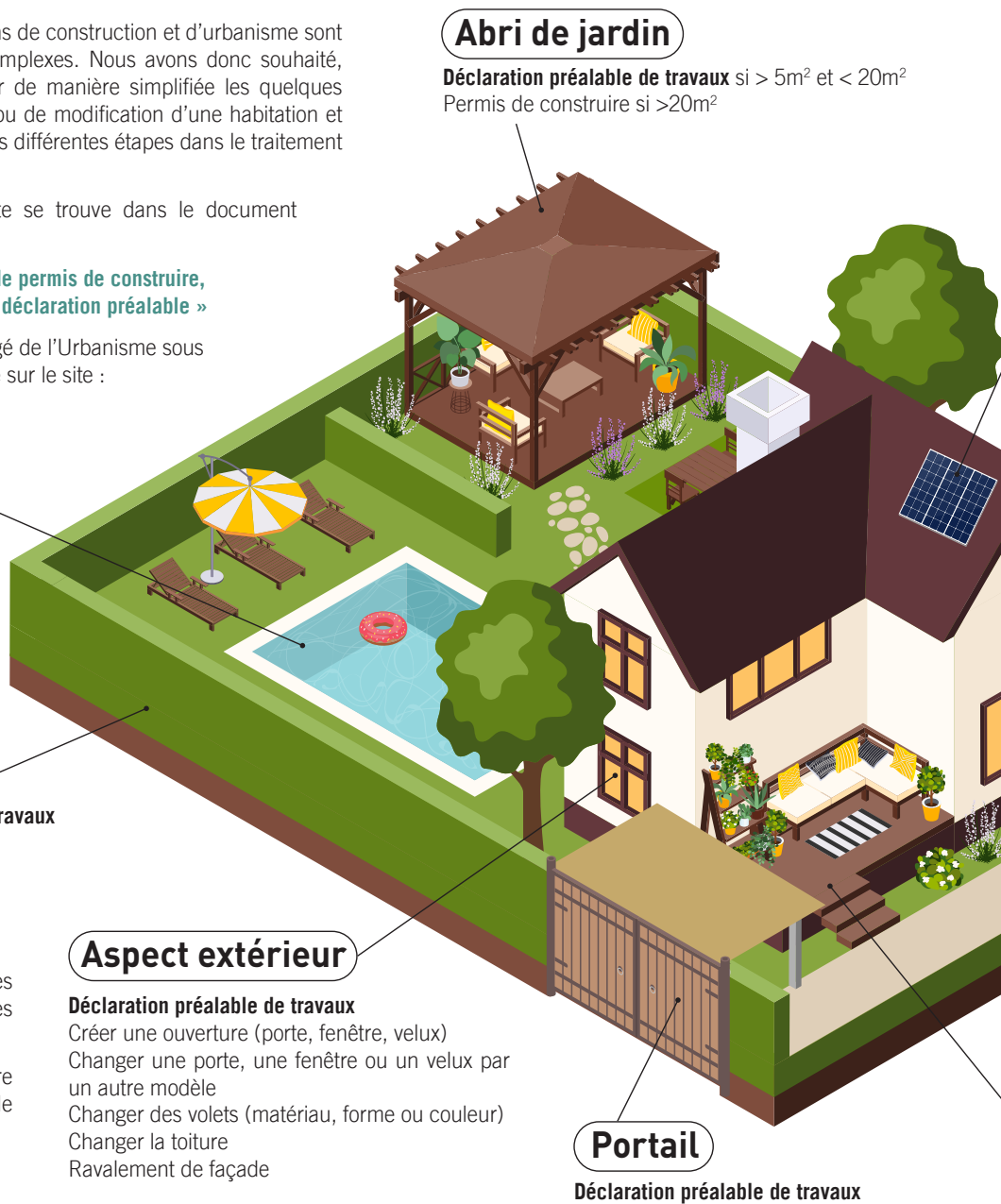
Les questions autour des réglementations de construction et d'urbanisme sont nombreuses et les réponses parfois complexes. Nous avons donc souhaité, grâce à ce dossier, vous communiquer de manière simplifiée les quelques règles de base en cas de construction ou de modification d'une habitation et vous permettre de mieux comprendre les différentes étapes dans le traitement d'un dossier, et qui en sont les acteurs.

La réglementation officielle et complète se trouve dans le document intitulé :

« **Notice explicative pour les demandes de permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir et déclaration préalable** »

édité par les services du Ministère Chargé de l'Urbanisme sous la référence **CERFA 51434** et consultable sur le site :

www.formulaires.service-public.fr



Abri de jardin

Déclaration préalable de travaux si > 5m² et < 20m²
Permis de construire si >20m²

Piscine >10m²

Déclaration préalable de travaux
(enterrée ou hors sol si en place pendant + de 3 mois)

Clôture/mur

Déclaration préalable de travaux

Aspect extérieur

Déclaration préalable de travaux
Créer une ouverture (porte, fenêtre, velux)
Changer une porte, une fenêtre ou un velux par un autre modèle
Changer des volets (matériau, forme ou couleur)
Changer la toiture
Ravalement de façade

Portail

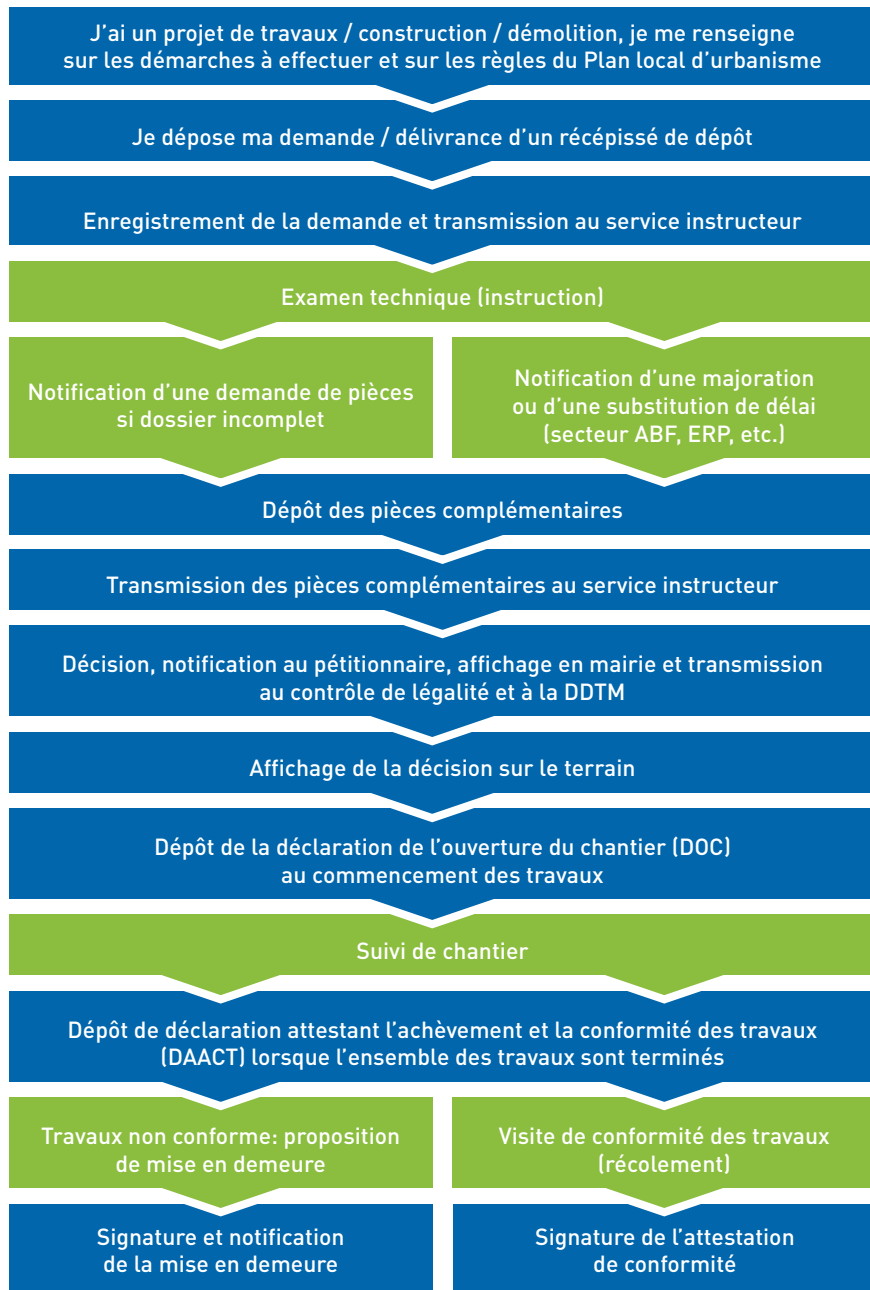
Déclaration préalable de travaux

Pour vous aider, vous trouverez ci-joint :

- Un dessin de maison avec les démarches à suivre selon la nature des travaux envisagés
- Un logigramme pour mieux comprendre les étapes et les acteurs d'un dossier de demande de permis de construire
- Quelques définitions

Lexique

<p>Le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme ou GNAU</p>	<p>Depuis le 1^{er} janvier 2022, Saint-Malo Agglomération a mis en place un Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme permettant de déposer en ligne les demandes d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, de démolir, d'aménager, déclaration préalable et certificat d'urbanisme) sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération (sauf Châteauneuf-d-Ille-et-Vilaine). Ce service est gratuit pour le demandeur. Une fois le dossier déposé sur le GNAU, l'ensemble de la procédure d'instruction est dématérialisée y compris l'envoi de la décision, le dépôt de DOC* et DAACT*, l'annulation de la demande ou sa prorogation.</p>
<p>Le Plan Local d'Urbanisme ou PLU</p>	<p>Institué par la loi SRU (loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain du 13 décembre 2000), le PLU est un document de planification du territoire à l'échelle communale. Il remplace le Plan d'Occupation des Sols (POS). Il se compose d'un rapport de présentation de l'état initial de l'environnement, d'un Projet d'Aménagement et de Développement Durable qui exprime le choix des élus en matière de développement durable, d'aménagement et d'urbanisme, de documents graphiques délimitant les zones, d'un règlement qui fixe les règles applicables à l'intérieur de chaque zone (type de construction autorisable, hauteur et implantation des constructions, aspect extérieur, etc.) et d'annexes indiquant les servitudes d'utilité publique (abords des monuments historiques), réseaux d'assainissement, etc.</p> <p>Le PLU avec son plan et ses documents peut être consulté sur le site internet de Le Tronchet</p>
<p>Le Certificat d'urbanisme</p>	<p>Il est nécessaire avant toute transaction immobilière, il est délivré par la mairie à la demande du propriétaire ou du notaire après vérification de la conformité de la construction</p>



■ Actions de ou auprès de la mairie

■ Actions de ou auprès du service du Droit des Sols de Saint Malo Agglomération

Règlement de lotissement	Lorsque l'habitation fait partie d'un lotissement, il existe un règlement qui définit certains critères pour la construction de la maison, pour le parking des véhicules, pour les clôtures, pour les plantations, etc....
D.O.C.	La déclaration d'Ouverture de Chantier
D.A.A.C.T.	La Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux est transmise au service du Droit des Sols de Saint Malo Agglomération pour contrôle et transmission des conclusions au propriétaire et à la mairie
A.B.F.	L' Architecte des bâtiments de France emet un avis sur tout projet de construction à proximité d'un monument ou d'un site classé ou inscrit dans le cadre des Monuments Historiques
E.R.P.	Un Etablissement Recevant du Public doit répondre à des critères particuliers pour accueillir tout public dans les conditions de sécurité fixées par la loi. Toute demande de permis de construire d'un E.R.P. fait donc l'objet d'un traitement particulier au stade de l'instruction de la demande.
Travaux réalisés sans autorisation	"Dans les 6 ans à compter de l'achèvement total de travaux en état d'infraction, des poursuites pénales peuvent être engagées sur le fondement des articles L 480-4 et suivants du code de l'urbanisme. La procédure repose sur un procès-verbal qui est dressé soit par un élu, soit par un agent assermenté et commissionné. Le PV est ensuite transmis au Procureur de la République pour suite à donner. Dans la continuité de la verbalisation et conformément à l'article L 481-1 du code de l'urbanisme, l'auteur de l'infraction peut être mis en demeure par la collectivité au moyen d'une procédure d'astreinte avec un maximum pouvant atteindre 500 euros par jour de retard et dont le montant total ne pourra excéder 25000 euros."

Forêt du Mesnil



Le 4 mai 2022, au cœur de la forêt du Mesnil, a eu lieu la présentation des nouveaux panneaux destinés à montrer aux promeneurs le tracé des chemins de randonnée. Cette manifestation correspond à la fin d'une convention de 3 ans entre Saint Malo Agglomération et l'Office national des Forêts, pour l'entretien et la signalisation des chemins de randonnée au cœur de la forêt.

Dominique de la Portbarré, vice-président de Saint Malo Agglomération, Pascal Briand maire du Tronchet, Franck Muratet responsable de l'ONF étaient accompagnés de Nelly Biard de la société publique locale Destination Saint Malo Baie du Mont Saint Michel et d'élus de la communauté de communes de la Bretagne Romantique et de Saint Malo Agglomération.

Le centre de secours de PLERGUER a besoin de vous !

32 hommes et femmes s'impliquent activement pour porter secours à la population des communes de Plerguer, Miniac-Morvan, Le Tronchet, Tressé, Lillemer, Saint-Guinoux et Roz-Landrieux.

**Soyez acteur de votre sécurité.
Devenez sapeur-pompier volontaire !**

Savez-vous qu'en Ille-et-Vilaine, comme partout en France, 85% des sapeurs-pompiers sont volontaires ?

Qui sont les sapeurs-pompiers volontaires ?

Les sapeurs-pompiers volontaires sont des hommes ou des femmes qui, en marge de leur activité professionnelle ou de leurs études, s'investissent pour porter secours. Ils sont 2800 en Ille-et-Vilaine répartis dans 87 centres d'incendie et de secours.

A quoi servent les sapeurs-pompiers volontaires ?

Les sapeurs-pompiers volontaires sont intégrés dans les différents centres d'incendie et de secours.

Ils sont formés aux diverses missions assurées par les sapeurs-pompiers (secours à personne, incendie et opérations diverses) et sont amenés à intervenir pour apporter un secours de proximité auprès de la population locale.

DEVEZ SAPEUR-POMPIER volontaire

www.devenirvolontaire35.fr

Courage
Solidarité
Esprit d'équipe
Cohésion
entraide
Action

En fonction de leurs disponibilités, les sapeurs-pompiers volontaires assurent des astreintes. Ils perçoivent pour cela des indemnités versées par le Service départemental d'incendie et de secours d'Ille-et-Vilaine.

Je peux devenir sapeur-pompier volontaire si :

- ✓ J'ai envie de m'épanouir au travers d'une activité tournée vers les autres
- ✓ Je peux me rendre disponible, notamment en semaine, pour porter secours
- ✓ J'ai au moins 18 ans
- ✓ J'aime l'action et j'ai une bonne condition physique
- ✓ J'ai l'esprit d'équipe

Si vous remplissez ces conditions, vous avez le bon profil pour devenir sapeur-pompier volontaire !

Pour plus d'infos, contactez le chef de centre au 06.75.24.50.28 ou rendez-vous sur www.sapeurs-pompiers35.fr.



Document d'accompagnement à la rédaction d'un cahier des charges d'entretien des espaces verts de manière écologique et différenciée

L'outil appelé cahier des clauses techniques particulières (CCTP) a été revu en mars 2022 et renommé « document d'accompagnement à la rédaction d'un cahier des charges d'entretien des espaces verts de manière écologique et différenciée ».

Le CCTP a vocation d'aider les collectivités et les prestataires en espaces verts, à rédiger des cahiers des charges visant à intégrer des objectifs vertueux pour l'environnement (santé, eau, déchets verts, biodiversité...). Il vise à préciser les modalités d'entretien afin de conserver la qualité des espaces extérieurs sans utiliser de pesticides et tout en conciliant biodiversité et réduction des déchets verts. Certains articles ont été modifiés pour apporter plus de détails sur les prestations notamment concernant les activités suivantes : l'entretien des pelouses, l'entretien des végétaux d'ornement, la mise en œuvre de paillage et la gestion des déchets. De nouveaux articles ont été rédigés pour inciter de nouvelles pratiques concernant la gestion des processionnaires du pin et du chêne et des espèces végétales exotiques envahissantes. D'autres ont été créés sur l'éco-pâturage, le remplacement de végétaux privilégiant des végétaux d'origine locale, ainsi que sur le suivi de l'état sanitaire des arbres ornementaux.

Mise à jour de la loi Labbé

La loi Labbé du 6 février 2014, complétée par l'arrêté du 15 janvier 2021 va généraliser les interdictions d'usage des produits phytosanitaires* à l'ensemble des terrains ouverts au public qu'ils soient publics ou privés. A cette occasion une nouvelle plaquette «Loi labbé2 » a été créée.

En synthèse, à compter du 1er juillet 2022 :

- Il sera interdit d'utiliser et de faire utiliser des produits phytopharmaceutiques⁽¹⁾ dans les :
 - Les Cimetières, Parcs et jardin, Espaces verts, Voiries, Forêts, lieux de promenade, propriétés privées à usage d'habitation. (comprenant notamment les jardins des copropriétés, les parcs et jardins privés)
 - Les hôtels et les auberges collectives, les hébergements, les terrains de campings et les parcs résidentiels de loisirs
 - Les jardins familiaux et les parcs d'attraction
 - Les zones accessibles au public dans les zones destinées au commerce,
 - Les voies d'accès privées, les espaces verts et les zones de repos sur les lieux de travail
 - Les zones à usage collectif des établissements d'enseignement
 - Les établissements de santé, les maisons de santé et les centres de santé
 - Les établissements sociaux et médico-sociaux mentionnés
 - Les maisons et domiciles d'assistants maternels mentionnées

- Les particuliers ne pourront plus faire appel à des prestataires pour entretenir leurs jardins avec des produits phytosanitaires (sauf biocontrôles, qualifiés à faibles risques compris et utilisables en AB).
- Seules des raisons de sécurité comme cela peut être le cas dans des zones difficiles d'accès et les aérodromes ou des problèmes sanitaires graves pourront permettre l'usage de produits phytosanitaires.

⁽¹⁾ A l'exception des produits de biocontrôle figurant sur la liste établie par l'autorité administrative en application de l'article L. 253-7 du code rural et de la pêche maritime, des produits qualifiés à faible risque conformément au règlement (CE) n° 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil du 21 octobre 2009 concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques et abrogeant les directives 79/117/ CEE et 91/414/ CEE du Conseil, et des produits dont l'usage est autorisé dans le cadre de l'agriculture biologique.



A compter du 1er janvier 2025 :

- L'interdiction s'applique aux équipements dont l'accès est réglementé, maîtrisé et réservé aux utilisateurs pour les lieux suivants : terrains de grands jeux, les pistes d'hippodromes et les terrains de tennis sur gazon, elle s'applique aussi aux golfs et aux practices de golf, uniquement s'agissant des départs, greens et fairways.
- L'interdiction ne s'applique pas aux usages des produits phytopharmaceutiques, figurant sur une liste établie pour une durée limitée par les ministres chargés des sports et de l'environnement, pour lesquels aucune solution technique alternative ne permet d'obtenir la qualité requise dans le cadre des compétitions officielles.



Lettre réalisée par Proxalys Environnement pour le compte de la Région Bretagne





BASSINS CÔTIERS
région de Dol de Bretagne

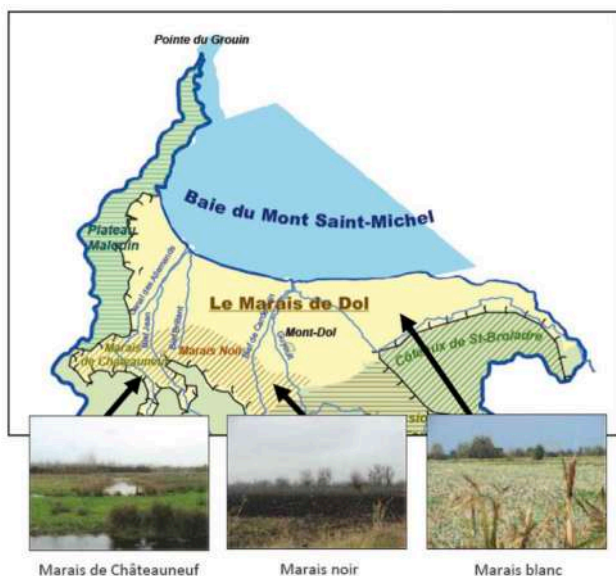
Les actualités du Sage des bassins côtiers de la région de Dol de Bretagne

Gestion du Marais de Dol : les acteurs se réunissent autour d'une journée de terrain et de concertation

Le 6 mai 2022, une journée de terrain et de concertation autour de l'enjeu de gestion du marais noir et plus généralement du Marais de Dol, a été organisée par le Syndicat des Bassins Côtiers de la région de Dol-de-Bretagne (SBCDol) avec des élus et des représentants des organismes concernés.

Afin de définir une gestion intégrée dans le Marais de Dol, et de favoriser un consensus entre l'ensemble des acteurs impliqués, les services de l'Etat souhaitent définir un règlement d'eau dans le marais, et le SBCDol a été désigné pour accompagner la concertation nécessaire à cette démarche.

Cette journée a permis de faire le point sur les enjeux liés au marais noir dans le secteur de Châteauneuf d'Ille-et-Vilaine et d'échanger sur le fonctionnement de cette entité géographique.



Quelques éléments contextuels du Marais de Dol :

- 12 000 hectares
- Terres gagnées sur la mer grâce à l'édification de la Digue de la Duchesse Anne
- Une topographie inversée (pente inversée par rapport au trait de côte) non favorable à l'écoulement des eaux
- Un maillage complexe et dense de cours d'eau, canaux, biefs et fossés
- 2 types de sols : le marais blanc constitué de tangues (alluvions marines) et le marais noir au sol tourbeux
- 2 exutoires principaux à la mer : Le Vivier s/mer et Saint Benoît des Ondes



Le département d'Ille-et-Vilaine placé en état de vigilance sécheresse

En raison d'un déficit pluviométrique au cours des 6 derniers mois, l'ensemble du département de l'Ille-et-Vilaine est placé en état de vigilance sécheresse depuis le 28 avril 2022. Chacun est appelé à la vigilance dans sa consommation en eau quelle que soit son origine.

Adoptez les bons gestes !



Lutter contre les fuites : elles représentent 20% de la consommation d'un foyer

> surveiller sa consommation et entretenir sa robinetterie (changer régulièrement les joints, acheter du matériel robuste).

Éviter le gaspillage

- > ne pas faire tourner les lave-linges ou les lave-vaisselles à moitié vides, ne pas laisser couler l'eau en permanence pendant la toilette (en fermant le robinet pendant que l'on se lave les dents, on peut sauver plusieurs litres d'eau).
- > préférer les douches aux bains : un bain consomme cinq fois plus d'eau qu'une douche.
- > éviter le lavage des voitures à grandes eaux, un lavage représente 200 litres d'eau environ.
- > préférer les lavages à haute pression, plus efficaces et moins consommateurs d'eau.

Réutiliser l'eau

- > l'eau de lavage des légumes peut utilement avoir un deuxième usage pour l'arrosage des plantes.
- > en période de sécheresse, éviter de remplir les bassins pour enfants et les piscines non pourvues d'une recirculation de l'eau. Chaque fois que possible, utiliser l'eau de ces bassins pour l'arrosage des plantes.

Dans le jardin

- > un binage équivaut à deux arrosages.
- > le paillage protège du froid, mais aussi des fortes chaleurs et conserve mieux l'humidité du sol.
- > arroser tard le soir car l'évaporation sera réduite.
- > utiliser des techniques économes comme le goutte-à-goutte, des tuyaux suintants ou des systèmes d'arrosage programmés.
- > recueillir l'eau de pluie au bas des gouttières.
- > tenir compte de la pluie prévue ou tombée les jours précédents.
- > faire 2 ou 3 arrosages copieux par semaine non de petits arrosages quotidiens.

Fête des mères



En ce dimanche 29 mai, jour de la fête des mères, le CCAS avec la présence de Pascal Briand a réuni et fêté les mamans qui ont eu un enfant dans les 12 derniers mois.

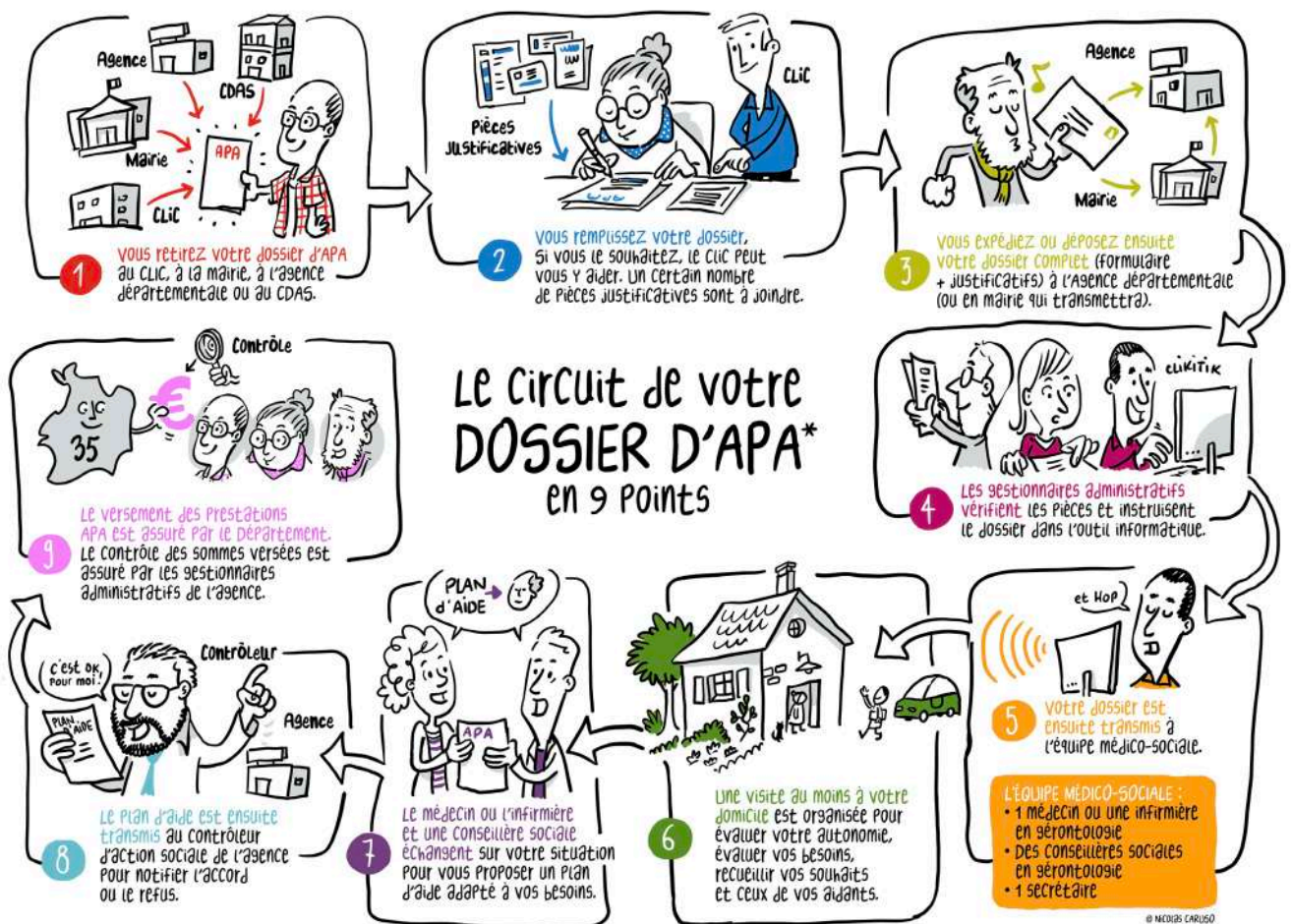
La date retenue a hélas empêché plusieurs mamans d'y participer, cependant 6 nouveaux bébés sur 11 ont pu participer à cette rencontre.

Eden, Gabin, Jules, Marius, Nael et Oxana ont donc été de la fête avec leur maman.

Les mamans sont reparties avec un colis et un bouquet de fleurs offerts par le CCAS.

Allocation Personnalisée d'Autonomie

Comment est traitée ma demande d'APA ?



*Allocation personnalisée d'autonomie



Emeraude Habitation visite de la résidence « La Grande Cour de l'Abbaye » - Le Tronchet -

Communiqué de presse

19 FEVRIER 2022



Ce samedi 19 février à 11h, les équipes d'Emeraude Habitation, accompagnées d'élus de la commune du Tronchet et de Saint-Malo Agglomération, se réunissent pour visiter la résidence « La Grande Cour de l'Abbaye », récemment acquise par le bailleur social auprès de la commune. L'occasion de faire le point sur le chantier de rénovation réalisé par les Compagnons Bâisseurs Bretagne au sein de la résidence.

La rénovation de la résidence

Au printemps 2021, Emeraude Habitation a fait l'acquisition d'une résidence de 6 logements (deux T2, un T3, deux T4 et un T5 répartis dans deux bâtiments mitoyens) auprès de la commune du Tronchet.

La réfection totale de deux logements vacants a été confiée aux **Compagnons Bâisseurs de Bretagne**. Un appartement T2 a été entièrement rénové au deuxième semestre 2021 et un T4, actuellement en travaux, devrait voir son chantier s'achever à la fin du mois. Cinq salariés des Compagnons Bâisseurs en parcours d'insertion professionnelle, accompagnés d'un encadrant technique, sont intervenus sur le chantier pour remettre à neuf ces logements (réfection des sols, peintures murales...).

En parallèle, afin d'améliorer la performance thermique des logements, Emeraude Habitation a procédé au remplacement des convecteurs électriques et à l'isolation des combles des bâtiments. Le plan de **rénovation de la résidence** se poursuivra sur l'année 2022 avec notamment la rénovation des quatre derniers logements et des communs.

Un partenariat pérenne avec les Compagnons Bâisseurs Bretagne

Depuis plusieurs années, Emeraude Habitation s'engage auprès des Compagnons Bâisseurs Bretagne. Ce partenariat vient d'être renouvelé pour trois ans à travers :

- Un **accord-cadre** engageant Emeraude Habitation à impliquer l'association dans la réalisation d'actions de rénovation de logements et d'auto-réhabilitations accompagnées avec nos locataires pour un montant maximum de travaux de 40 K€ par an.
- Une **subvention annuelle** de 10 K€ accordée à l'association sur la période 2022-2024, dans le cadre d'une convention de partenariat pour soutenir son projet de chantier d'insertion « Atelier de Quartier Saint-Malo ».

Contact Presse Emeraude Habitation : Marion FOUGHALI
Tél : 07 85 03 35 58 / Courriel : m.foughali@emeraude-habitation.fr

Rénovation thermique ou adaptation du logement : des aides sont possibles

Saint-Malo Agglomération accompagne les propriétaires occupants ou bailleurs du territoire qui souhaitent réaliser des travaux d'amélioration de leur logement.

Les ménages souhaitant réaliser des travaux d'économie d'énergie dans leur logement peuvent **prendre contact avec les conseillers au 02 99 21 17 26 ou à infoenergie@pays-stmalo.fr**. Ils bénéficieront gratuitement d'un accompagnement individualisé, d'une solution de travaux cohérente, et sous certaines conditions d'un financement optimisée de leurs travaux.

Concernant l'adaptation du logement, pour les habitants âgés de plus de 60 ans ou titulaire d'une carte d'invalidité, avec l'association Soliha. **En prenant contact avec Soliha au 02 56 69 00 16 ou à contact35@soliha-bretagne.fr**, ils profiteront gratuitement des conseils d'un ergothérapeute, d'un accompagnement et d'une solution de travaux et sous certaines conditions d'un financement optimisés.

Mes droits sociaux

Un site internet pour vous informer sur vos droits

Porté par le Ministère des Solidarités et de la Santé, le site

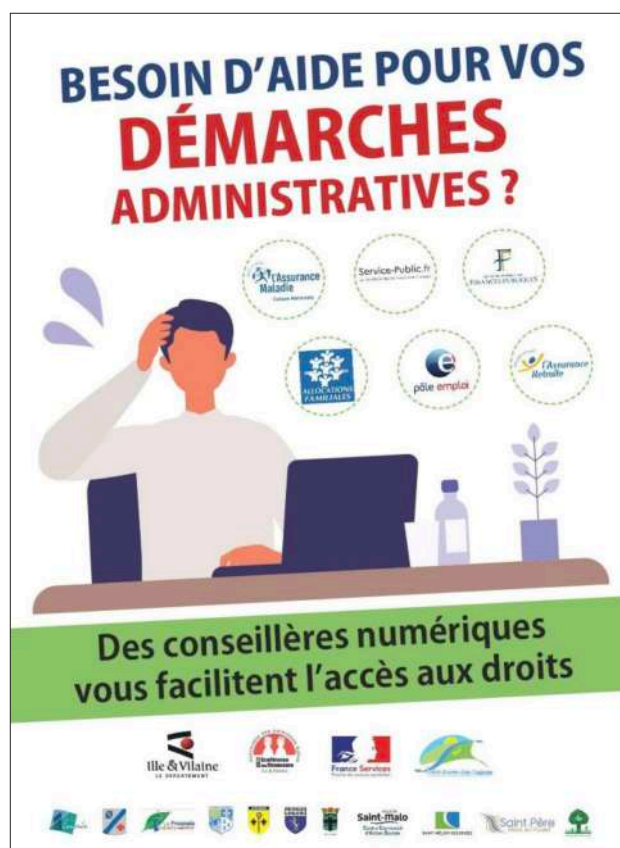
<https://www.mesdroits sociaux.gouv.fr>

a été créé afin d'informer les usagers sur leurs droits sociaux et leur permettre de réaliser une simulation en ligne de ces droits.

Ce site souhaite être un point d'entrée centralisé vers les droits sociaux pour tout assuré dans 6 domaines :

La protection sociale, la santé, la famille, le logement, la solidarité, la retraite, l'emploi

L'assuré trouvera une information personnalisée et non générale. En « cliquant » sur chaque droit représenté dans une bulle, l'assuré accède à une information personnalisée le concernant : ses interlocuteurs, la nature de ses droits, les démarches clés qu'il peut engager auprès de son organisme, les sujets de fond ou d'actualité mis à disposition par son organisme pour qu'il se renseigne davantage sur ses droits, ses prises en charge et ses services.



Mise en place d'une analyse des besoins sociaux

Une démarche collective pour mieux agir pour les Miniacois, les Plergerrois et les Tronchetois.

Les communes de Miniac-Morvan, de Plerguer et du Tronchet ont débuté en janvier 2022 une analyse des besoins sociaux de leurs territoires. Cette démarche vise à brosser un portrait social des communes, d'identifier les besoins des habitants et de déterminer des pistes d'action.

L'analyse des besoins sociaux est une démarche déterminante pour pouvoir s'adapter aux évolutions de la société et comprendre l'impact de l'action municipale sur son territoire et ses habitants. Elle est également un socle qui pourra permettre dans un second temps de croiser les regards et les expertises et de travailler à la cohérence de l'offre de services.

Pour se faire accompagner dans ce travail, les municipalités ont décidé de faire appel au cabinet **Kainotomía**, spécialisé dans l'étude sociologique et le diagnostic social.

Un questionnaire a été proposé aux populations, traitant d'un ensemble de thématiques transversales qui a permis de dresser un portrait global du territoire et de la population. Nous vous remercions pour vos nombreux retours.

Ainsi, les thématiques « Mobilité » et « Jeunesse » ont été notamment plébiscitées.

Une réunion publique de présentation des résultats sera organisée à l'issue de la démarche.



L'APE



Retour à la normale!

Comme toutes les associations, la nôtre a elle aussi été touchée par la crise sanitaire l'année précédente. Beaucoup moins de manifestations, de ventes, mais aussi moins de nouveaux bénévoles.

Nous avons réussi à faire face à cette année et étions bien préparés à un retour à la normale lors de la rentrée scolaire 2021.

Et ouf ! Nous avons pu proposer une jolie petite fête de la rentrée afin de partager nos ambitions pour l'année à venir et ainsi rencontrer les familles et équipes éducatives. Requinqués, nous avons poursuivi avec plusieurs manifestations (soirée jeux/

pizzas, boum...) et ventes (sapins, chocolats, repas à emporter lors du passage du trophée de la route du rhum, plantes et sacs isothermes).

Après deux ans d'attente, nous avons pu organiser une fête des écoles le dimanche 19 Juin au stade de foot de Tressé. Grande tombola, concours de précision, maquillage, balades en poney et calèche, restauration et spectacle des enfants. Cette fête nous a permis de clôturer dans la joie cette année scolaire 2021/2022.

L'association des parents des élèves des écoles du Tronchet et de Tressé remercie les mairies, les écoles et les familles pour leur aide au quotidien et souhaite à tous une très belle fin d'année scolaire et de bonnes vacances.

On se retrouve à la rentrée !

UNC

La commémoration a eu lieu cette année avec une certaine liberté, malgré quelques désagréments liés aux travaux d'infrastructure la cérémonie s'est déroulée dans les meilleurs auspices. La participation active de jeunes Tronchetois permet d'espérer une continuité dans ces cérémonies.

J'invite toutes les personnes ayant servi sous le drapeau ou seulement partisans à participer deux fois par an 8/5 et 11/11 aux célébrations qui ont lieu devant le cimetière.

Cette 77^e cérémonie a rassemblé devant la stèle du cimetière et ensuite sur les deux autres lieux que sont Saint Yvieux et le carrefour de la croix de la Mission une vingtaine de personnes pour écouter les messages de nos dirigeants. Après lecture des messages, une minute de silence a été respectée puis la Marseillaise a retenti dans les voix des petits comme des grands.

Merci à la municipalité ainsi qu'à nos deux portes drapeaux (Pascal Lemonnier et Philippe Simonet) pour leur engagement à perpétuer ces hommages.

F. MICHAUD Président UNC Le Tronchet





Marche, détente et découverte



Les premiers bourgeons, le chant des oiseaux, le parfum des pins ou un ciel qui s'enflamme au crépuscule... La nature nous offre des tableaux somptueux, il n'y a qu'à ouvrir les yeux. Pratiquer la randonnée vous permet de prendre de la hauteur pour être aux premières loges du spectacle de la nature et découvrir ainsi toutes ses couleurs et nuances, sa faune et sa flore.

Avec l'arrivée du beau temps l'association continue d'accueillir de nouveaux adhérents de notre commune et des communes voisines pour partager le plaisir de nos sorties tous les mardis et les jeudis.

Aussi bien que la forte participation de l'Association dans le Téléthon, nous avons enfin pu reprendre nos activités classiques avec le repas de fin d'année et l'Assemblée Générale.

Nous avons aussi repris nos sorties extérieures avec des randonnées à Combourg, Hede-Bazouges, Pleudihen et notre premier pique-nique de l'année au circuit Le Longue du Beuvron à St James – sous la pluie.

Dans l'esprit de convivialité, nous avons partagé un pique-nique et une randonnée dans notre belle forêt de Mesnil avec le club

"Les Pieds Agiles" de Challans, en séjour de randonnée dans notre région. Que d'instantanés partagés simplement pour le plaisir de se retrouver...

Sur le programme à venir, des pique-niques en bord de mer à Erquy et Le Guildo, et une sortie de deux jours en Cotentin.

Régulièrement des vacanciers d'Odalys se joignent à nous et j'en profite pour vous convier, Tronchétoises et Tronchétois, petits et grands, à venir nous rejoindre : se ressourcer, s'oxygéner et créer des liens, la marche est autant bénéfique pour le corps que pour l'esprit.

La Présidente, Mme Sue Oliva

CONTACT

Tél. 06 31 21 15 36
<https://rando-letronchet35.fr/>

Les Gros Mollets

Après ces années troubles de pandémie, l'association renaît de ses cendres, même si elle n'a pas totalement disparu.

Nous avons pourtant relevé des séquelles de cette mise en sommeil. Le nombre de nos adhérents a diminué et il faudra du temps pour réunir la couvée dispersée. Nous nous y attelons. Nous songeons à remettre nos entraînements du dimanche dans le bourg du Tronchet devant la Mairie. Que l'on sache que l'on vit toujours.

Les entraînements ont repris, les courses aussi. Courses locales ou marathons français ou étrangers pour d'autres. Notre pygmalion Fabien Texier s'est classé 38^e au marathon de Paris avec le temps de 2h28 min.

Oui ! Ce n'est pas à la portée de tous ; Mais tous peuvent courir et c'est là le plus important. Participer ! Comme le disait Coubertin.

Notre challenge immédiat sera le relais de Ploüer sur Rance (course en forêt sur circuit de 3 kms pendant 6H). 5 coureurs par équipe. Les gagnants seront ceux qui feront le plus de tours. On espère le podium, tant chez les hommes que chez les femmes. Il faut toujours avoir de l'ambition.

D'autre part, après une année de retard, nous retrouverons nos amis suisses au mi-temps de la France, à Vézelay les 5 et 6 août, l'occasion d'envisager une nouvelle traversée de la France dans 2 ans. Voilà dit pour ceux qui courent.

Désormais, en ce qui me concerne, je m'oriente de plus en plus vers la marche, les ans en sont la cause, mais j'ai toujours plaisir à agiter mon fouet sur les parcours.

Amicalement, votre serviteur

Gérard

Gym-détente



Encore une saison qui touche à sa fin que nous clôturons par un pique-nique.

47 inscrits cette année et nous nous félicitons de maintenir le nombre de nos adhérents.

Notre repas annuel nous a réunis autour d'un menu chinois au cours duquel nous avons retrouvé notre insouciance et le bonheur de faire la fête sans contraintes.

Petit rappel : **la rentrée se fera en septembre avec 2 séances en « portes ouvertes »**

Les séances mixtes auront lieu les mardis de 19h à 20h et les jeudis de 15h15 à 16h15.

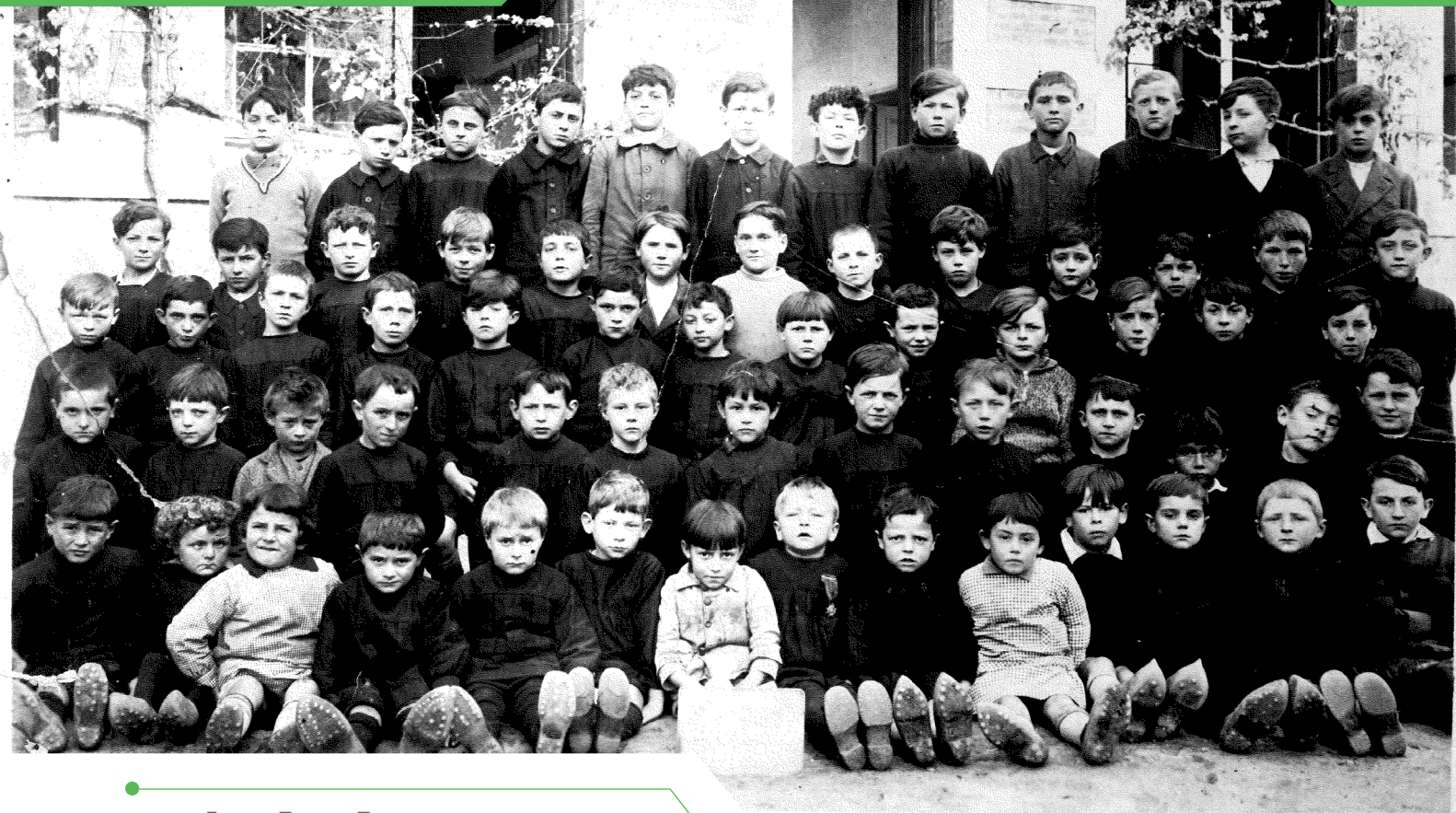
L'adhésion annuelle est de 50€.

La Présidente, Mme Catherine Boursier

RENSEIGNEMENTS

Catherine Boursier : 06 80 20 22 13

Catherine Jouenne : 07 86 85 76 81



L'école des garçons

Dans les années 40, l'école communale, rue du Baillage, ne portait pas encore le nom « Albert Aubry* » et n'accueillait que les garçons. Les élèves étaient répartis sur deux classes de trois divisions chacune.

Le puits faisait partie intégrante de la cour qui se prolongeait jusqu'à la route. Un marronnier remplaçait le tilleul. Le préau, « réfectoire » pour le repas de midi dès les beaux jours, était aussi le théâtre de nombreux jeux tels que le tour de France avec des billes ou en courant. Chacun s'identifiait alors aux champions de vélo de l'époque : Bobet, Robic...

En Octobre 1945, trois jeunes garçons en culottes courtes franchirent pour la première fois les portes de l'école, accueillis par des instituteurs en blouse grise dont la prestance inspirait le respect. Nos trois compères, Roland David, Daniel Commereuc et Roland Simonet vont alors se lier d'amitié.

Soixante-sept ans après, c'est au nom de cette belle et grande amitié qu'ils ont souhaité partager leurs souvenirs de l'école des garçons, autrefois, au Tronchet. Leur récit sera complété par celui de Joseph Buet, dit Jojo, originaire de Mireloup.

Ils ont évoqué le parcours qu'ils effectuaient à pieds, chaque jour et par tous les temps, pour se rendre à l'école.

Roland David traversait les landes de Villegâte accompagné des enfants des familles Brebel, Leduc et Plainfossé. Daniel Commereuc arrivait de La Ville-joie. En chemin, il était rejoint par Michel Roger, Michel Ledoux, André Marias et quelques autres encore. Roland Simonet venait seul du Rocher Argan.

En hiver, les enfants habitant loin de l'école pouvaient partir un peu tôt le soir et arriver un peu plus tard le matin en fonction de la météo.

A l'automne et au printemps, ce n'était ni le froid ni la nuit qui retardaient les écoliers mais plutôt les trésors que leur offrait Dame Nature. Les champignons prenaient la place des cahiers dans le cartable de Joseph. Quant à Roland D, il débusquait çà et là des

nids ou suivait les traces du renard dans les moindres recoins de la forêt.

De mémoire, ils dressent le portrait de leurs instituteurs : Messieurs Letort et Duchemin. Ils étaient considérés comme des notables du village, respectés tant par les enfants que par les parents.

Roland David précise que ce respect était accompagné d'une grande crainte de ces hommes à qui on s'adressait uniquement en disant « maître ». Leurs paroles, leurs décisions et leurs actes n'étaient jamais contestés. Une punition donnée à l'école était doublée de retour à la maison. Du châtiment corporel à la punition écrite, il fallait faire un exemple pour dissuader l'élève de recommencer et les autres de le copier.

Roland David se souvient de la punition donnée à son copain Jean. « Il est resté à genoux pendant des heures car il avait coupé un petit bout de l'élastique (qui servait au sport) pour fabriquer sa flèche (lance-pierre) ». Ils avaient été nombreux à commettre cet acte mais un seul avait été puni. Certains élèves « payaient » régulièrement pour les autres ou servaient de souffre-douleur à l'instituteur.

Roland S, Daniel et Roland D évoquent les punitions données avec injustice au fils de l'épicier dont la fragilité dans les diverses matières enseignées était avérée. Il recevait punition sur punition et pendant les récréations, il remplissait les lignes de son cahier avec la phrase suivante : « Je promets de m'appliquer et de mieux faire ».

"Celui qui n'a pas subi les sévérités d'un maître subira les sévérités de la vie" pensait-on.

Passé le portail de l'école, les élèves n'étaient pas pour autant libérés des sanctions distribuées par leur maître. Si ce dernier les découvrait dans une situation compromettante, bien qu'étant hors du contexte scolaire, il n'hésitait pas à les punir.

Roland Simonet avait été surpris par son instituteur, M. Duchemin, en train de fumer en cachette avec son copain Aristide qu'il accompagnait à La Tessonnière. Ils étaient alors âgés de 13-14 ans. Roland et Aristide avaient acheté les cigarettes avec l'argent qu'ils

avaient reçu lorsqu'ils allaient souhaiter « la bonne année » dans la famille. Ils étaient tranquillement installés avec leur cigarette et ils n'ont pas entendu M. Duchemin arriver avec son vélo. Il allait à Plerguer faire ses courses.

Le maître infligea à Roland trois semaines de punition et l'avertit qu'il signifierait cet incident à ses parents. « De retour de Plerguer, je m'arrêterai chez tes parents. » avait-il dit.

A cette époque, le directeur vivait au sein de la commune. Il habitait dans le logement de fonction situé près de l'école. A droite en entrant, vous trouviez sa cuisine et à gauche le secrétariat de Mairie. Car l'instituteur remplissait une autre mission : il s'occupait de l'état civil. Il enregistrait les naissances et les décès.

C'est aussi l'instituteur qui s'occupait de faire mijoter la soupe cuisinée avec les légumes apportés par les parents et qui était servie en milieu de matinée. Car, au sortir de la guerre, il fallait combler les pénuries alimentaires de cette période difficile et requinquer tous ces jeunes enfants pour en faire de solides gaillards. Roland David se souvient de cette soupe qui chauffait sur le poêle et que le maître tournait de temps à autre tout en faisant la dictée.

Sur le chemin de la cantine

A la belle saison, les écoliers apportaient leur repas et mangeaient sous le préau. Mais pendant les périodes moins clémentes, ils se rendaient au grand hôpital où les sœurs les attendaient pour leur servir une soupe dont ils n'oublieront jamais le goût tant elle était détestable.

A l'aller comme au retour, personne n'accompagnait les écoliers. Le trajet jusqu'à la « cantine » était alors l'occasion de s'exercer aux lancers de pierres avec leur flèche (ou lance-pierre) dont ils étaient fiers et qu'ils avaient fabriquée eux-mêmes en récupérant des bois dans la forêt et en allant chercher des morceaux de chambre à air chez M. Lemasson, le réparateur de vélos. Il n'y avait pas vraiment de magasins et encore moins l'argent qui permettait d'avoir le petit « joujou » prêt à l'utilisation. Alors chacun faisait preuve d'ingéniosité pour arriver à ses fins.

De l'histoire qui va suivre, Joseph et Roland en rient maintenant mais à l'époque cela leur attira des ennuis dont ils se seraient bien passés.

Un jour, la partie de lance-pierre tourna mal.

Aux abords de la ferme de M. Corvaisier, les garçons tiraient à droite, à gauche et s'en donnaient à cœur joie, à qui viserait avec la plus grande précision. Un malheureux coq qui se tenait dans la cour et non loin de la route fut touché par un ou plusieurs tirs, nul ne le sait encore. Gestes intentionnels ou malencontreux accident ? Toujours est-il que le coq mourut sur le coup.

Il semblerait que les gendarmes vinrent à l'école trouver les garnements mais leur mémoire est incertaine.

Mais ce qu'ils n'ont pas oublié, c'est la colère du maître lorsqu'il eut vent de l'incident et qu'il jeta tous les lance-pierres dans la poubelle extérieure.

Difficile pour Roland de voir son si beau lance-pierre, dont le manche était en fil de cuivre et que son parrain lui avait offert, partir ainsi à la poubelle.

Alors, un accord fut passé avec les copains qui faisaient le ménage de la classe le soir et qui vidaient les poubelles.

Le moment venu, Jean Colas récupéra les lance-pierres dans la poubelle située derrière l'école. Il les jeta par-dessus le mur et nos acolytes vinrent en toute discrétion récupérer leur bien.

La suite dans le prochain bulletin avec d'autres témoignages. La période de forte contamination étant passée, le recueil de vos souvenirs peut reprendre. Si vous souhaitez apporter votre pierre à l'édifice, n'hésitez pas à me contacter ou à laisser vos coordonnées au secrétariat de mairie. Nous avons très peu de photos de l'école des garçons au Tronchet dans les années 30, 40 et 50, peut-être en possédez-vous et accepteriez de les « partager ».

Rédactrice : Christèle Thébaud





Le patrimoine de Le Tronchet

(deuxième partie)

Notre-Père, qui êtes sur le bord des routes...

Sortons des cimetières pour nous intéresser au patrimoine du bord des routes, et tout d'abord le patrimoine religieux. Vous le savez sûrement mais la Bretagne fut une région très catholique et pratiquante au moins jusque dans les années 1970. Il nous reste de cette époque de nombreux calvaires et croix marquant les différentes missions et rogations qui étaient organisées à l'époque. Vous avez pu redécouvrir la croix Saint-Roch et les rogations dans le précédent numéro de votre bulletin communal, cependant il en existe d'autres. Nous avons dénombré neuf croix et calvaires situés un peu partout sur la commune. De la plus imposante, situé impasse de la Grand Cour de l'Abbaye à la plus petite située en face de la mairie, incrustée dans un mur, ces croix sont un symbole de l'importance de la religion sur la commune, bien évidemment renforcée par la présence de l'abbaye, illustre représentante du patrimoine tronchetois. Ces croix avaient plusieurs rôles. Tout d'abord des croix de mission comme la croix Saint-Benoît (Rue de la croix Saint-Benoît), la croix de la Mission (carrefour de la croix de la Mission) ou la croix Simonet (La Ville Joie) qui étaient érigées lors de « mission » c'est-à-dire à partir du XIX^e siècle le fait d'aller christianiser des

territoires, notamment ceux des colonies françaises africaines et asiatiques. Elles étaient également des croix de rogations comme la croix Saint-Roch (Le Rocher-Argan). Enfin, certaines de ces croix ont perdu leur premier usage et sont appelées des « croix de chemin » comme celle située ruelle des Lauriers, sur un muret de pierre. Ainsi, même après la disparition des rogations, la fin des missions et la baisse de l'influence religieuse, ces croix sont aujourd'hui le symbole d'une époque disparue et sont un patrimoine qui habille le paysage et enchantent les ballades faites sur les chemins vicinaux.

Un territoire rural

D'ailleurs, tout au long de ces chemins, vous pourrez également observer le petit patrimoine rural. Nous parlons ici des puits, fournils et autres soues à cochons qui ont servi durant des siècles pour faire vivre les générations de paysans qui ont habité Le Tronchet. Les puits sont sûrement le patrimoine le plus visible de cet ensemble. En effet, on en dénombre tant sur la commune qu'il serait impossible de tous les citer. La plupart sont des puits privés, situés au cœur des terrains et souvent là car la maison était une ancienne ferme. D'autres sont des puits publics, situés dans les villages et destinés à tous : on en trouve deux

à Colette, un à Mireloup, deux à Villegâte et un au Village près de l'école. Proche des fermes et des habitations était également présent tout le patrimoine agricole : soue, étable, fournil. Que ce soit dans les hameaux ou dans le bourg lui-même, vous pourrez chercher ces bâtiments. Parfois abandonnées, parfois restaurées en habitation, ces constructions sont un symbole de l'histoire rurale de la commune où presque chaque maison était une ferme. L'importance de leur conservation est un enjeu patrimonial car beaucoup d'entre elles ont déjà été détruites ou sont dans un état proche de la disparition. Pour finir ce parcours communal du patrimoine, je vous invite à aller découvrir le bassin de rouissage, situé proche du Mesnil des Bois, dans la forêt du Mesnil derrière l'aire de repos sur la route de Combourg à Miniac-Morvan. Le rouissage était une technique qui consistait à séparer entre elles les fibres du lin et du chanvre notamment. La plante était plongée dans le bassin, qu'on appelle un routoir, puis séchée par la suite. Les fibres étaient alors utilisées pour réaliser des cordages ou des tissages. Cette technique a prévalu jusqu'au XX^e siècle. A Le Tronchet, le routoir est abandonné depuis des années et est aujourd'hui en concorde complète avec la nature.

Pour conclure

Bref, vous l'aurez compris Tronchetois et Tronchetoise, votre patrimoine ne se limite pas à l'abbaye, aussi belle soit-elle. La commune est riche de son histoire agricole, rurale et religieuse et conserve encore aujourd'hui, de manière plus ou moins visible, un petit patrimoine d'exception que nous devons protéger pour se souvenir des anciens l'ayant érigé et pour donner aux générations futures une trace de l'histoire de notre si belle commune.

Rédacteur : Yohann Blin



*Le maire, les élus et le personnel communal
vous souhaitent un bel été !*

LE TRONCHET

